AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0508
FR0004007813-FS0180

16 février 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2016, complété notamment par un courrier reçu le 16 février 2016, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Financière Daunou 10 S.à.r.l.[1] (43-45 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 février 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Financière Gaillon 8[2] qu'elle contrôle, les seuils de 90% du capital et 95% des droits de vote de la société KAUFMAN ET BROAD et détenir, directement et indirectement, 19 132 820 actions KAUFMAN ET BROAD représentant 38 116 950 droits de vote, soit 91,82% du capital et 95,01% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Daunou 10	148 445	0,71	148 450	0,37
Financière Gaillon 8	18 984 375	91,11	37 968 500	94,64
Total	**19 132 820**	**91,82**	**38 116 950**	**95,01**

À cette occasion, la société anonyme Financière Gaillon 8 a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 90% du capital.

Ces franchissements de seuils résultent d'une réduction du nombre total d'actions et de droits de vote KAUFMAN ET BROAD.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par des fonds d'investissement gérés par PAI Partners SAS, qui est elle-même une société indépendante contrôlée par ses associés.
[2] Sise 232 rue de Rivoli, 75001 Paris.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 837 039 actions représentant 40 117 205 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.